

Les conditions contractuelles ci-dessous concernent les relations juridiques existantes entre vous et nous, la maison edelline ag, Kerzers. Elles s'appliquent aux voyages forfaitaires ou aux prestations individuelles que nous offrons en notre propre nom. Pour les prestations en provenance de tiers, par exemple voyages forfaitaires d'autres organisateurs ou prestations individuelles telles que billets, vous concluez le contrat directement avec ces autres maisons, et nous ne sommes pas votre partenaire contractuel.

1. Inscription, confirmation, paiement

Votre inscription engage votre responsabilité. Le contrat de voyage conclu entre vous et nous entre en vigueur par l'acceptation sans réserve de votre inscription par écrit, par téléphone ou direct.

A réception de votre Inscription nous vous envoyons immédiatement la confirmation. A réception de la confirmation de voyage un acompte de CHF 200.-- par personne est dû. Le solde est payable au plus tard 4 semaines avant le début du voyage.

Lors de réservations à court terme, le prix total est payable à la réservation.

En cas de non-paiement de l'acompte ou du solde dans les délais, nous avons le droit de résilier le contrat sans dédommagement et d'exiger les frais d'annulation selon chiffre 3.

2. Frais de dossier

En plus des prix mentionnés dans le catalogue, nous prélevons une somme forfaitaire de CHF. 15 par personne, au maximum de CHF. 30 par commande. Ces tarifs peuvent différer dans les autres lieux de réservation.

3. Annulation

La forme écrite est requise dans tous les cas. La date de réception de votre annulation est déterminante pour le calcul du délai de résiliation. En plus des frais d'annulation ci-après calculés en pour cent, nous prélevons une taxe de CHF 30.-- par personne pour frais de dossier, au maximum CHF 60.-- par commande.

Voyages en car

Jusqu'à 31 jours avant le départ	0% du prix
30 - 15 jours avant le départ	20% du prix
14 - 08 jours avant le départ	40% du prix
07 - 02 jours avant le départ	80% du prix
01 jour avant le départ/jour du départ	100% du prix

Voyage en bus et en avion

Jusqu'à 91 jours avant le départ	0% du prix
90 - 61 jours avant le départ	20% du prix
60 - 41 jours avant le départ	40% du prix
40 - 21 jours avant le départ	60% du prix
20 - 11 jours avant le départ	80% du prix
10 - 00 jours avant le départ/ non-venue	100% du prix

Les cartes pour les manifestations, concerts, etc., même si elles ont été réservées dans le cadre d'un arrangement forfaitaire, ne peuvent plus être annulées. Elles seront facturées à 100%, quel que soit le moment de l'annulation.

4. Assurance SOS / frais d'annulation

L'assurance SOS-rapatriement / frais d'annulation obligatoire n'est pas incluse dans le prix forfaitaire et est facturée séparément:

Prix par voyage jusqu'à	Fr. 1'500.--	Fr. 25.--
Prix par voyage jusqu'à	Fr. 2'500.--	Fr. 57.--
Prix par voyage jusqu'à	Fr. 3'500.--	Fr. 72.--
Prix par voyage jusqu'à	Fr. 3'501.--	Fr. 104.--

Si vous possédez votre propre assurance pour le voyage (par exemple Livret ETI du TCS), vous êtes dispensé de l'assurance obligatoire.

5. Formalités d'entrée (passeport, visa)

Vous trouverez les informations sur les formalités d'entrée pour les citoyens suisses sur notre site internet ou dans votre confirmation de voyage.

Les citoyens d'autres nationalités sont eux même responsables de s'informer des formalités douanières valables et d'être en possession des documents nécessaires.

Avant de partir, veuillez vous assurer que vos documents de voyage sont complets et conformes.

6. Bus edelline / Place assises

Nous disposons de trois types différents de modèles d'Edelliner, d'une configuration similaire concernant l'étage inférieur et supérieur. Selon la destination, en raison des conditions atmosphériques, nous sommes forcés d'affréter un Edelliner plus court. L'engagement d'un Edelliner différent du véhicule prévu ne donne aucun droit à une réduction.

Lors de la réservation, indiquez-nous la place de votre choix. Nous vous la réserverons gratuitement dans la mesure des disponibilités. Nous nous réservons toutefois le droit, en cas de nécessité, de modifier légèrement l'attribution des places. Ces changements, qui ne péjorent en rien votre voyage, ne donnent pas droit à un rabais ou à une annulation.

7. Voyages aériens

Tous les voyages aériens ont lieu en classe économique. Nous-mêmes et les compagnies aériennes mises à contribution nous réservons le droit de modifier les horaires de vol, d'utiliser d'autres appareils que ceux prévus initialement et de faire appel à d'autres compagnies aériennes que celles mentionnées au départ. Ces changements, qui ne péjorent en rien votre voyage, ne donnent pas droit à un rabais ou à une annulation.

8. Changements de programme et de prix

8.1. Avant la conclusion du contrat

Nous nous réservons le droit de modifier, avant votre réservation, des indications figurant dans nos prospectus, des descriptions de prestations, des prix dans les prospectus et sur les listes de prix, respectivement sur Internet.

8.2. Après la conclusion du contrat

Il peut arriver exceptionnellement que le prix convenu doive être augmenté. Des changements de prix peuvent être motivés par: augmentation ultérieure des frais de transport / p.ex. des augmentations de prix du carburant, l'introduction de nouvelles taxes ou l'augmentation des redevances et taxes étatiques, des changements de cours ou des augmentations de prix décrétées par l'Etat (par exemple TVA).

8.3. Vos droits si des augmentations de prix, des changements de programme ou des changements au niveau du transport surviennent après la conclusion du contrat

Si le changement de programme ou la modification de prestations individuelles convenues altère de façon notoire un point important du contrat, ou si l'augmentation du prix dépasse 10 %, vous avez les droits suivants:

- Vous pouvez accepter la modification du contrat
- Vous pouvez annuler le contrat par écrit dans les 5 jours après réception de notre communication, et nous vous remboursons immédiatement le prix que vous avez déjà payé pour le voyage

Sans communication de votre part dans les 5 jours, le changement ultérieur est considéré comme accepté.

9. Exécution du voyage

En règle générale, le voyage a lieu à partir de 20 personnes. Si le nombre de participants est inférieur, nous nous efforçons de maintenir le

voyage. Si une fois cela n'était pas possible, nous vous en informons suffisamment tôt et vous donnons la possibilité de réserver un autre voyage de notre catalogue avec un rabais (jusqu'à trois semaines avant le départ) calculé selon les conditions suivantes:

Prix de l'arrangement du nouveau voyage jusqu'à CHF 1500.- p.p., rabais de CHF 100.- p.p.

Prix de l'arrangement du nouveau voyage jusqu'à CHF 2500.- p.p., rabais CHF. 150.- p.p.

Prix de l'arrangement du nouveau voyage à partir de CHF 2501.- p.p., rabais de 200 CHF.- p.p.

10. Annulation par edelline

10.1. Force majeure

Si des raisons impérieuses, telles que force majeure, troubles, grèves, mesures gouvernementales, épidémies, etc., empêchent le déroulement sans risques du voyage, nous vous informons de son annulation dès que possible.

10.2. Nombre insuffisant de participants

Voir point 9 «Exécution du voyage».

11. Changements de programme, absence de prestations pendant le voyage

Pendant le voyage, le client ne peut annuler son contrat que si une partie importante des prestations convenues n'a pu être fournie et qu'aucune alternative équivalente n'a pu être proposée, ou que le client décline la prestation de remplacement pour des motifs importants.

12. Interruption du voyage par le client

Si vous interrompez votre voyage, son prix ne peut pas vous être remboursé; d'éventuels frais supplémentaires (par ex. transport de retour) sont à votre charge. - Si des raisons impérieuses (maladie, accident, etc.) vous contraignent à interrompre votre voyage, notre guide ou notre chauffeur / accompagnateur vous aidera à organiser votre voyage de retour.

13. Si vous avez une réclamation à formuler

13.1. Réclamations

Si le voyage ne correspond pas à ce qui était stipulé dans le contrat ou que vous avez subi un dommage, vous êtes tenu de signaler ce défaut ou ce dommage immédiatement à notre guide ou à notre chauffeur/accompagnateur.

13.2. Aide

Le guide ou le chauffeur/accompagnateur s'efforcera de vous venir en aide dans un délai adapté au voyage. Si aucune aide ne peut vous être apportée dans un délai raisonnable, si aucune aide n'est possible ou qu'elle est insuffisante, demandez au guide ou au chauffeur/ accompagnateur de vous confirmer par écrit le défaut constaté ou le dommage. Toutefois, ces employés ne sont pas habilités à reconnaître le bien-fondé d'une prétention à un dédommagement quelconque, ou toute autre prétention. Si vous négligez de réclamer ou d'exiger une confirmation écrite, votre réclamation ne pourra plus être prise en considération après la fin du voyage, et vous perdrez tous droits envers nous.

14. Responsabilité du tour-opérateur Responsabilité limitée ou exclue

14.1. Généralités

Nous vous créditions la valeur objective des prestations convenues n'ayant pas pu être fournies ou ayant été fournies de façon insatisfaisante, pour autant que le guide ou le chauffeur/ accompagnateur n'ait pas été en mesure de vous offrir une prestation de remplacement équivalente sur place et qu'une faute puisse être imputée à nous mêmes ou aux prestataires de services. Les points suivants font l'objet de réserves.

14.2. Conventions internationales et lois nationales

Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des restrictions dans

l'indemnisation de dommages dues à la non-exécution ou à une exécution incomplète du

contrat, nous pouvons nous référer à ces dernières et n'engager notre responsabilité que dans le cadre de ces conventions et lois. Des conventions internationales et des lois nationales avec limitations de responsabilité sont surtout en vigueur dans le domaine des transports (trafic aérien, navigation en haute mer et trafic ferroviaire).

14.3. Responsabilité exclue

Notre responsabilité n'est pas engagée lorsque la non-exécution, l'exécution incomplète du contrat ou le dommage sont dus aux raisons ci-après:

- Négligence de votre part avant ou pendant le voyage
- Négligence imprévisible ou inévitable d'un tiers ne participant pas à la prestation contractuelle convenue
- force majeure ou événement imprévisible ou inévitable par nous-mêmes, l'intermédiaire ou le prestataire de services, en dépit du soin apporté.

Dans ces cas, toute obligation de dommages et intérêts de notre part est exclue.

14.4. Dommages aux personnes, accidents, etc.

Lors de dommages aux personnes, décès, blessures corporelles, etc., imputables à la non-exécution ou à une exécution incomplète du contrat notre responsabilité est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services. Sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions

internationales et les lois nationales (chiffre 14.2.).

14.5. Autres dommages (dommages aux choses et aux biens, etc.)

Pour tous les autres dommages imputables à la non-exécution ou à une exécution incomplète du contrat, notre responsabilité n'est engagée que si le dommage est dû à une négligence de notre part ou de celle d'un prestataire de services. Notre responsabilité se limite au maximum au double du prix du voyage; sous réserve de limites inférieures de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (chiffre 14.2.).

14.6. Objets de valeur, argent, bijoux, cartes de crédit, etc.

Nous vous rendons expressément attentif au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur, argent, bijoux, cartes de crédit, équipement photo et vidéo, etc. - Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans le coffre. - Il ne faut en aucun cas laisser ces objets sans surveillance dans le car ou ailleurs. Notre responsabilité n'est pas engagée en cas de vol, perte, dommage, etc.

14.7. Horaires des cars, des trains, des vols et des bateaux

Il nous est impossible de garantir le respect de ces horaires, malgré une organisation de voyage soignée. Des retards peuvent être dus à l'intensité du trafic, à des bouchons, des accidents, une surcharge de l'espace aérien, des déviations, des formalités douanières fastidieuses. Notre responsabilité n'est engagée dans aucun de ces cas. Nous vous engageons vivement à tenir compte de retards éventuels lors de la planification de votre voyage.

14.8. Manifestations pendant le voyage

Hors du programme de voyage convenu, il est possible, au gré des circonstances, de réserver une excursion ou une manifestation. Certaines de ces manifestations ou excursions peuvent comporter des risques. Ces manifestations et excursions n'ont pas été offertes par nous (à l'exception des excursions facultatives offertes et publiées par nous). Il engage votre responsabilité de décider si vous voulez participer. L'organisateur de voyage n'endosse aucune responsabilité quant à l'exécution correcte du contrat ou en cas de dommage.

15. Protection des forfaits des clients

Notre entreprise est membre de la Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage. Les montants que vous payez pour un voyage à forfait sont donc en sécurité chez le Fonds de garantie de la branche suisse du voyage.